PIANOS STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SINGER, SOHMER, FISCHER.
MEILLEURES FABRIQUES,
PRIX LES PLUS BAS,
CONDITIONS LES PLUS FACILES,
715 RUE DU CANAL.
GRUNEWALD.

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un Partage.

Propriété No 621
AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété Nos 1031 et 1033
RUE DE CHARTRES.
Propriété Nos 618, 622, 624 et 626
RUE QUARTIER.
Propriété No 619
AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété No 632
AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété No 629
RUE QUARTIER.

No 54,981—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Ellen D. Begué vs Jeantet Begué, son mari.

EN VERTU d'un jugement dans l'affaire ci-dessus mentionnée, et signé par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, 10 novembre 1898, le vendrai à l'enchère publique, MERCREDI, le 14 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, les propriétés immeubles suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc, y compris les installations pour gaz maintenant attachées aux bâtisses, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Paix mesurant 20' 8" de face à la rue de l'Esplanade par 100' de profondeur, et désigné par la lettre "D" sur un croquis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de la ville, le 8 mars 1878, et annexé à un acte de vente par Madame S. E. Gueydan à D. A. Hackney, passé devant W J Castell, ancien notaire en cette ville, le 12 mars 1878, et conformément au dit croquis, ledit lot mesure, en mesure américaine, 22' 2" de face à la rue de l'Esplanade par 106' 8" 3''' de profondeur, entre lignes parallèles; ladite propriété ayant la possession, entre murs, en mesure américaine, 23' 3" 2''' de face à la rue de l'Esplanade sur une première profondeur, entre lignes parallèles, de 48' 6" et sur une seconde profondeur de 58' 2" 3''', se retrécissant afin de mesurer sur la ligne du fond, 22' 6".

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc., situé dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 49, compris entre les rues Chartres, Ursulines, Royale et St-Philippe, désigné par la lettre M, sur un croquis particulier fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, le 13 décembre 1870, et annexé à un acte de A. E. Bienvenu, ancien notaire public en cette ville, passé le 15 décembre 1870, ledit lot mesure, en mesure américaine, 32,' 5," 3,''' de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 90' 3" entre lignes parallèles; le dit lot faisant partie d'une plus grande portion de terre concédée aux Dames du Couvent des Ursulines par le Compagnie des Indes Occidentales, le 18 septembre 1726 et confirmée par le gouvernement des Etats-Unis, conformément à un acte de compromis exécuté pardevant G. R. Stringer, alors notaire public en cette ville le 17 février 1824.

4° Trois lots de terre, contigus les uns aux autres, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues du Quartier, Royale, Chartres et de l'Hôpital, mesurant en mesure américaine, et conformément à un plan de Surgi, ingénieur civil, daté le 3 janvier 1885, déposé en l'étude de O de Armas, ancien notaire public, à savoir: Les lots Un et Deux chacun 27' 7" 3''' de face à la rue du Quartier et le lot No Trois ayant 27' 7" 2''' de face à la rue du Quartier sur une profondeur chacun de 100' entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Paix, lequel lot de terre mesure 18' 8" de face à la rue de l'Esplanade sur 100' de profondeur.

6° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Royale et Quartier, désignés par les lettres "A" et "B", sur un croquis fait par Arthur de Armas, député-voyer de la ville, daté le 22 avril 1884 et annexé pour référence à un acte de vente par Mme V. A Gauthreaux à Mme Ellen Begué, passé devant Geo. C. Préot, notaire le 30 mai 1884; lesquels deux lots conformément audit croquis ont les dimensions suivantes:—

Le lot A mesure 33' 2" 4''' face à la rue Esplanade sur une profondeur de 123' 10" 1''' du côté de la rue Royale et de 122' 1'' du côté de la rue de Chartres et 33' 3" de large sur la ligne du fond; le lot B mesure 31' 6" de face à la rue Quartier sur une profondeur de 85' 6" sur la ligne du côté de la rue Royale, et de 87' 5" du côté de la rue de Chartres, et 31' 6" 4" de large sur la ligne du fond le séparant du lot A.

Termes et conditions — Une moitié ou plus comptant, balance à un on à un et deux ans en billets des acquéreurs portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec les clauses de non aliénation, et de cinq pour cent de frais d'aucat et vente sans estimation, assurance et transfert des polices et toutes les autres clauses dans les actes de vente; les acquéreurs devant assumer de payer en plus du prix de la vente les timbres du revenu interne des Etats-Unis, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de l'adjudication, les vendeurs ayant droit aux loyers jusque et inclu le jour de la passation de l'acte de vente; les actes de vente devant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs. L'encanteur signera les actes de vente et en recevra le prix qu'il délivrera aussitôt au notaire, dans le but de compléter le partage et de distribuer le produit des ventes.

AUG. HUARD, Encanteur,
Office 121 rue Carondelet, New Orleans, La.
Voyez les plans à la Bourse.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 14

Paul & Gurley,

ANNONCE JUDICIAIRE.

La propriété No 1172 rue du Camp.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI, le 27 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 21 novembre 1898 in re, succession de Catherine Niedergang, épouse de J. M. Jacquier. No 42,826 du dossier de la dite cour, il sera vendu aux enchères publiques:

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Magasins, Camp et Gaiennie désigné par la lettre B, sur un plan par Joseph Pilié, daté le 26 avril 1833 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue du Camp sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les améliorations connues comme le No 1172 rue du Camp.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Zach Spearing, notaire.
22nov—22 27—déc 4 11 18 25 26 27

ILLINOIS CENTRAL.

Le temps le plus rapide et la seule ligne avec trains vestibules, illuminés au gaz, avec chars dortoirs et buffet à Cairo, St-Louis et Chicago sans changement. Aucun changement de chars pour les passagers des diverses classes.
27 juil—Mar Ven Dim—CF

VENTES A L'ENCAN.

John J. Castell & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 54,575—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.
Mme Sylvanie Weingartner vs Mlle Rosalie Weingartner et Als.

Splendide Cottage faisant face au Bayou St Jean, connu comme le No 1218 rue Moss.

Deux beaux lots sur la rue Moss, huit lots sur la rue Bell.

Trois splendide lots sur l'avenue Hagan. Trois splendides lots sur la rue St-Philippe.

PAR JOHN J. CASTELL & Co.—John J. Castell Encanteur, bureau 826 rue Commune—Il sera vendu aux enchères publiques le MERCREDI, 21 décembre 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs No 717 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 novembre 1898 et signé le 15 novembre 1898 par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, les propriétés suivantes à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre A sur un devis par Grandjean, Daney & Waddill, voyers, en date du 3 janvier 1898, lequel morceau ou portion mesure 174' 11'' 1''' de face à la rue Moss par une profondeur sur la ligne la plus rapprochée à la rue DeSoto de 383' 0" 0''' courant en travers de l'ilet et par une première profondeur sur la ligne la plus rapprochée à la rue Bell de 131' 6" 7''', ensuite 60 pieds vers la ligne la plus rapprochée de la rue DeSoto, ensuite 150 pieds vers l'avenue Hagan, ensuite courant 30 pieds vers la ligne la plus près de la rue Bell, ensuite courant 128 pieds 5 pouces et 4 lignes vers l'avenue Hagan et mesurant 50 pieds 8 pouces sur l'avenue Hagan, dans les ilets 465 et 466. Les améliorations consistent en un joli cottage contenant 5 chambres et un vestibule avec cuisine contenant 3 chambres, grande serre et dépendances et portant le No 1218 rue Moss.

2° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 1 tiré un devis par Grandjean, Daney et Waddill, voyers, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 30 pieds 11 pouces sur la rue Moss par une profondeur de 146 pieds 6 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue Bell et 139 pieds 0 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue De Soto et mesure 30 pieds 0 pouce 0 ligne dans le fond; ledit lot forme l'encoignure des rues Moss et Bell dans les ilets Nos 465 et 466.

3° Une certaine portion ou morceau de terre connu par le No 2 sur un devis par Grandjean, Daney & Waddill, voyers, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 30 pieds 11 pouces 0 ligne sur la rue Moss par une profondeur de 139 pieds 0 pouce 5 lignes sur le côté le plus près de la rue De Soto et mesure 30 pieds 0 pouces 0 ligne dans le fond dans les ilets Nos 465 et 466.

4° Cinq lots de terre connus comme lots 3, 4, 5, 6, 7 sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, en date du 3 janvier 1898 et mesurant chacun 30 pieds 0 pouce et 0 ligne de face à la rue Bell par une profondeur entre lignes parallèles de 129 pieds 0 pouce 0 ligne dans les ilets Nos 465 et 466.

5° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 8, sur un devis fait par Grandjean, Daney et Waddill, et mesurant 30 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Hagan par une profondeur irrégulière de 120 pieds 0 pouce 0 ligne sur la ligne la plus près de la rue Bell, et 122 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne la près de la rue De Soto et 30 pieds dans le fond.

6° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 9, sur un devis fait par Grandjean, Daney et Waddill, voyers et mesurant 30 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Hagan, sur une profondeur irrégulière de 122 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Bell et 125 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue De Soto et 30 pieds 0 pouce 0 ligne dans le fond.

7° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 10 sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, mesurant 30 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Hagan par une profondeur irrégulière de 125 pieds 7 pouces 5 lignes sur le côté le plus près de la rue Bell et 128 pieds 5 pouces 4 lignes sur le côté le plus près de la rue DeSoto.

8° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre A sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, en date du 31 janvier 1898, et mesurant 31 pieds 4 pouces 0 ligne de face sur la rue St-Philippe par une profondeur irrégulière de 63 pieds 4 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 75 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouce 1 ligne dans le fond de l'ilet No 464.

9° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre "C" sur un devis fait par Grandjean, Daney et Waddill, en date du 31 janvier 1898 et mesurant 31 pieds 4 pouces 0 ligne sur la rue St Philippe par une profondeur irrégulière de 75 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouces 2 lignes dans le fond de l'ilet No 464.

9° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre "E" sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, en date du 31 janvier 1898, et mesurant 31 pieds 4 pouces 0 ligne de face à la rue St Philippe par une profondeur irrégulière de 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 89 pieds 1 pouce 0 ligne sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan, et 32 pieds 0 pouce et 2 lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouces 2 lignes dans le fond dans l'ilet 464.

10° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre B sur un plan fait par Grandjean, Daney et Waddill, en date du 3 janvier 1898, et mesurant 34 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Bell, sur une profondeur irrégulière de 68 pieds 4 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 75 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouce et 1 ligne dans le fond; ilet 464.

11° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre D sur un devis fait par Grandjean Daney et Waddill, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 34 pieds 1 pouce 3 lignes de face sur la rue Bell par une profondeur irrégulière de 75 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouce et 2 ligne dans le fond, ilet No 464.

12° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre F sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill en date du 3 janvier 1898 et mesurant 34 pieds 1 pouce 3 lignes sur une profondeur irrégulière de 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss, et 89 pieds 1 pouce et 0 ligne sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan, et 32 pieds 2 lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan, et 32 pieds 2 pouces de largeur dans le fond dans l'ilet 464.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an, les actes de vente devant contenir les clauses usitées comprenant les privilèges, etc., du vendeur et les billets seront divisés de façon à plaire les différentes parties et de façon à faciliter le partage final entre elles. Dix pour cent seront requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jeff. G. Wenck, notaire.
16 nov—16 20 27—déc 4 11 18 21

Interdiction de Henry Richter.—No 57,524—Division E—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JUGEMENT.

Dans cette affaire, assumée pour adjudication, la cour considérant que Henry Richter, défendeur dans cette affaire, est d'esprit défectif et incapable d'administrer ses propres affaires, pour les raisons verbalement assignées ce jour

Il est ordonné, adjugé et décrété que ledit Henry Richter, défendeur dans cette affaire, soit et est par le présent interdit.

Jugement rendu en cour ouverte le 15 novembre 1898

Jugement signé en cour ouverte le 21 novembre 1898.

Signé: GEO H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme:
P. A. DUCOING, Député-Greffier.
Frank Zengel, avocat.
29 nov—29—déc 6 13 20 27

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE.—MARDI, le 13 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, par Jas A. Brennan, encanteur, bureau 640 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 31 octobre 1898, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de la succession de John C Stewart et femme, No 57,589, la suivante décrite propriété, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les améliorations, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par la lettre "B", borné par l'allée Jane, les rues Palmyre, White, Gasquet et Broad, désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan annexé à l'acte de vente en ceci; lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit: le lot No 12 trente pieds de face à l'allée Jane sur cent quatorze pieds sur la ligne de côté parallèle à la rue Palmyre, cent treize pieds onze pouces et une ligne sur la ligne le séparant du lot No 13, et le lot No 13, trente pieds de face à l'allée Jane, cent treize pieds onze pouces et une ligne sur la ligne le séparant du No 12, cent treize pieds dix pouces et deux lignes sur la ligne de côté parallèle à la rue Gasquet.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance en un an, huit pour cent d'intérêt; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes d'Etat de 1898.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 20 pour cent sera requis au moment de la vente.
13nov—13 20 27—déc 4 11 13

LE JOLI COTTAGE SIMPLE

No 1013 RUE MILAN,

Entre Camp et Chestnut.

Un des plus beaux voisinages dans le Sixième District, pavage en gravois sur la façade, et près des marchés, des chars, des églises et des écoles.

SUCCESSION DE MARY BARBARA GUTH
No 57,735—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 13 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune,

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE—Jas. A. Brennan, Encanteur. — Bureau 640 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté et signé le 10 novembre 1898 dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété à savoir.—

Un certain lot de terre avec les améliorations situé dans le Sixième District, dans l'ilet borné par les rues Milan, Camp, Chestnut et Marengo, désigné par le numéro quatre et mesurant d'après un plan dressé par A. L. Phelps, voyer, daté le 15 février 1849: 29 pieds 1 pouce de face à la rue Milan sur 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent du joli cottage simple, contenant 4 grandes chambres et salle à manger, vestibule, galerie de côté, retiré de la rue, grand hangar, grande cour de côté et dans le fond, avec une jolie rue pavée sur la façade.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1898; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 nov—12 13 20 27—déc 4 11 12 13

J. H. O'Connor & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage

Dans le Troisième District.

Sur la rue Bons-Enfants,

Entre les rues Barthélemy et Mazant.

A L'ENCAN.

John B. Vinla vs Mme B. Rousse et als.

No 56,513.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

Vente en Partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR & CO.—ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau, 828 rue Commune.—JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 26 octobre 1898 et signé le 2 novembre 1898, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés suivantes, à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bons Enfants, Marais, Barthélemy et Mazant, désignés par les Nos 3 et 4 mesurant chacun 29 pieds 8 pouces de face sur la rue Bons Enfants par 117 pieds de profondeur.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou deux ans, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque avec lien et privilège du vendeur sur ladite propriété, et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John R. Légier, Esq., notaire public.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 13

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés Foncières Améliorées.

Bien situées et lots de terre vacants à bâtir, Avenue Bienville, les rues Douane, Genois, Télémaque, Cortez et Conti, à proximité des chars de la rue du Canal, et près des splendides résidences du colonel Albert Paul, Mme Laplace, Pitard, Walker et autres, et dans un voisinage s'améliorant rapidement. Aux enchères publiques.

Succession de Pierre N. Canteron.
No 50,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—No 832 rue Commune, le JEUDI, 15 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 et 842 rue Commune, il sera positivement vendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 9 novembre 1898, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la très désirable propriété foncière, à savoir—

1° Lot de terre de choix immédiatement en face, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Bienville, les rues Conti Télémaque et Génois, désigné comme ilet No 101 sur un plan spécial tracé par Louis H. Pilié ingénieur, le 15 décembre 1849 et comme ilet No 481 sur un nouveau plan de la ville et aussi sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de ville, en date du 23 janvier 1872, une copie du devis duquel est annexé à un acte de vente passé pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 26 mars 1879, et contenant vingt deux (22) lots de terre mesurant, en mesure américaine, deux cent soixante-dix sept [277'] pieds un pouce [1''] et une ligne [1'''] de face sur chacune des rues Bienville et Conti, et trois cents pieds [300'] neuf pouces (9") et six lignes [6'''] de profondeur et de face sur chacune des rues Télemachus et Génois, référence étant faite à un plan fait par S. G. del Isle, voyer, en date du 18 avril 1893. Lesdits 22 lots de terre étant numérotés de 1 à 22 inclusivement; le tout d'après le plan de L. Daney, C. E., daté du 1er décembre 1896.

N. B.—Ces lots sont à proximité des lignes électriques de la rue du Canal et dans un voisinage qui s'est rapidement amélioré depuis deux ans.

2° DIX SEPT CERTAINS LOTS DE TERRE, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Télémaque, Cortez et Conti, étant l'ilet No 502, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 6 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit, à savoir: Lots Nos 6, 7 et 8 mesurent 103 pieds de face à la rue Conti par 102 pieds de profondeur sur la rue Télémaque, et formant l'encoignure des rues Télémaque et Conti; lots Nos 9 et 10 mesurent 64 pieds de face à la rue Télémaque par une profondeur de 138 pieds; le lot No 11 mesure 32 pieds de face à la rue Télémaque par 138 pieds de profondeur; lots Nos 12 et 13 forment l'encoignure des rues Bienville et Télémaque et sont contigues, et mesurent chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville par une profondeur de 102 pieds 4 pouces et face sur la rue Télémaque; les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville par 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les lots Nos 16 et 17 mesurent 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville par 104 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 18 mesure 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot No 19 mesure 34 pieds de face à la rue Bienville sur 102 pieds de profondeur et de face à la rue Cortez; et les lots Nos 20, 21 et 22 mesurent ensemble 96 pieds de face à la rue Cortez sur une profondeur de 138 pieds entre lignes égales et parallèles.

Ces splendides lots offrent une occasion exceptionnellement belle pour bâtir ou pour spéculation, étant desservis par les lignes électriques et de bons chemins. Le voisinage est en voie de construction par des propriétés de premier ordre. Les résidences élégantes LaPlace, Paul, Pitard Walker, Mooney et autres sont à environ deux ilets de ces lots.

Termes et conditions — Un tiers ou plus ou le tout comptant au gré des acquéreurs la balance s'il y en a, en un un et deux ans de crédit, pour des billets, spécialement garantis par hypothèque ou lien du vendeur, intérêt au taux de 5 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans l'éventualité d'un procès pour forcer le recouvrement des billets, les améliorations devant être assurées et les polices d'assurances transférées au porteur ou porteurs des billets. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGES DOUBLES.

ECURIE ET LAITERIE.

Encoignure S. E. des Rues Dufossat et S. Remparts.

Un Placement de Valeur et une Chance pour une Spéculation Profitable.

Succession de Mme Vve Jeanne Marie Duffard.

No 57,172—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI le 29 décembre 1898, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 23 novembre 1898, de l'Hon Fred D. King juge de la susdite Cour, Divisions "B" dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété, à savoir:

Six certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dufossat, Soniat, Dryades et S. Remparts, désignés par les Nos 17, 18, 19, 20, 21 et 22, sur un plan par C. A. Hedin, architecte, le 25 mars 1885, déposé en l'étude de T. Guyol, ancien notaire en cette ville, comme plan 278; d'après le dit plan les dits lots mesurent comme suit: Les lots 17, 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Sud Remparts, sur une profondeur de 95 pieds 4 1|2 pouces. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Sud Remparts et Duffossat. Les lots Nos 21 et 22 sont contigus et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue Duffossat, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain mesurant ensemble 151 pieds 4 1|2 pouces de face à la rue Duffossat sur 125 pieds de profondeur et façade à la rue Sud Remparts et entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent:

1. Un magasin et résidence en bois à un étage Nos 1735 et 1739 rue Dufossat et No 5128 rue Remparts, à l'encoignure desdites rues, contenant magasin et 5 chambres.

2. Un cottage double à un étage en bois Nos 1729 et 1731 rue Dufossat contenant 5 chambres

3. Une grande écurie en bois sur la rue Dufossat.

4. Une écurie en bois sur la rue Remparts.

5. Citernes, hangars, barrières, trottoirs en briques, etc.

La propriété est à un ilet d'une ligne de chars à deux rails et à trois ilets de l'avenue St-Charles, et dans un voisinage bien amélioré, et juste au-dessous, la rue Soniat est pavée. Soit pour affaires ou spéculations sérieuses.

Conditions — Comptant. 10 pour cent du prix d'achat requis comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
27 nov—27—Déc 4 11 18 25 29

W. C. H. Robinson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 57,139—Division E, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Mary E. McNeil et als. vs James P. Bowlen et als.

VENTE EN PARTAGE.

Splendide résidence à deux étages, bien située 1124 avenue Jackson, entre Magasins et Camp.

A proximité de toutes les commodités telles que chars électriques, etc., prête pour un occupant, sur le côté de l'ombre d'une avenue bien pavée.

JEUDI, 12 JANVIER 1899,

A MIDI, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune.

PAR W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau 812 rue Commune, bâtisse Henner—En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 18 novembre 1898, et signé le 28 novembre 1898, dans l'affaire de Mary E. McNeil et als vs James P. Bowlen et al., dossier No 57,138 le dit ordre étant à moi adressé, je procéderai à la vente à l'encan—

Un certain lot amélioré, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Camp et Magasins, ledit lot étant composé de tout le lot No 22 et une partie du lot No 23 dudit ilet et désigné sur un plan fait par C. A. Hedin, voyer, le 15 avril 1848, déposé comme plan No 35 en l'étude de J. K. Beard, notaire. Le lot No 22 mesurant à peu près 32 pieds 5 pouces et 3|4 d'une ligne de face à la rue Jackson par 128 pieds 10 pouces et 3 1|2 lignes de profondeur entre lignes parallèles et la portion du lot No 23 mesurant 4 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 1|2 lignes de profondeur entre lignes parallèles et est près du côté le plus près de la rue du Camp et touchant le lot No 22.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages ayant corridor, salons, salle à manger, cuisine, chambres de bains et cinq chambres à coucher. La maison est maintenant prête pour un occupant, les clefs sont à nos bureaux.

Conditions — Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit à 8 pour cent d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Actes de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur déposera 10 pour cent du prix de son enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication.
10 déc—10 11 18 25 — janv 1 8 9 10 11 12

CHARBON

Cannel Breckenridge.
Charbon Pittsburg.
Charbon Alabama.
Charbon Authracite.
Coke de gaz et de fonderie.

EN VENTE CHEZ—
W. G. COYLE & CIE.
323 rue Carondelet, coin Union.
20 mars—CF

VENTES A L'ENCAN.

Geo. G. Friedrichs & Cie.

deux (22) lots de terre mesurant, en mesure américaine, deux cent soixante-dix sept [277'] pieds un pouce [1''] et une ligne [1'''] de face sur chacune des rues Bienville et Conti, et trois cents pieds [300'] neuf pouces (9") et six lignes [6'''] de profondeur et de face sur chacune des rues Télemachus et Génois, référence étant faite à un plan fait par S. G. del Isle, voyer, en date du 18 avril 1893. Lesdits 22 lots de terre étant numérotés de 1 à 22 inclusivement; le tout d'après le plan de L. Daney, C. E., daté du 1er décembre 1896.

N. B.—Ces lots sont à proximité des lignes électriques de la rue du Canal et dans un voisinage qui s'est rapidement amélioré depuis deux ans.

2° DIX SEPT CERTAINS LOTS DE TERRE, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Télémaque, Cortez et Conti, étant l'ilet No 502, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 6 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit, à savoir: Lots Nos 6, 7 et 8 mesurent 103 pieds de face à la rue Conti par 102 pieds de profondeur sur la rue Télémaque, et formant l'encoignure des rues Télémaque et Conti; lots Nos 9 et 10 mesurent 64 pieds de face à la rue Télémaque par une profondeur de 138 pieds; le lot No 11 mesure 32 pieds de face à la rue Télémaque par 138 pieds de profondeur; lots Nos 12 et 13 forment l'encoignure des rues Bienville et Télémaque et sont contigues, et mesurent chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville par une profondeur de 102 pieds 4 pouces et face sur la rue Télémaque; les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville par 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et la moitié du lot No 16, lequel touche au lot No 17, mesure 17 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 17 mesure 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville sur 104 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 18 mesure 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot No 19 mesure 34 pieds de face à la rue Bienville sur 102 pieds de profondeur et de face à la rue Cortez; et les lots Nos 20, 21 et 22 mesurent ensemble 96 pieds de face à la rue Cortez sur une profondeur de 138 pieds entre lignes égales et parallèles.

Ces splendides lots offrent une occasion exceptionnellement belle pour bâtir ou pour spéculation, étant desservis par les lignes électriques et de bons chemins. Le voisinage est en voie de construction par des propriétés de premier ordre. Les résidences élégantes LaPlace, Paul, Pitard Walker, Mooney et autres sont à environ deux ilets de ces lots.

Termes et conditions — Un tiers ou plus ou le tout comptant au gré des acquéreurs la balance s'il y en a, en un un et deux ans de crédit, pour des billets, spécialement garantis par hypothèque ou lien du vendeur, intérêt au taux de 5 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans l'éventualité d'un procès pour forcer le recouvrement des billets, les améliorations devant être assurées et les polices d'assurances transférées au porteur